

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 28 mai 2026

Délibération n°20260528_03

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : 56

Pouvoirs : 4

Votants : 60

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

GOVERNANCE : modification des représentants au GAL du Ruffécois

Le jeudi 28 mai 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente de Fontenille.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – HOFFMANN Pascal - LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert AUDOUIN Mickaël BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – KAUD Pascal - DE LUSTRAC Jean-Marc – PINAUD Laurence - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – REMAUD Richard - RADOUX Loïc NOEL Yannick – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle FELIX Héloïse - CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PINGANAUD Paul – SEMON Laura – CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline BAUSSANT Jean-Robert DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie SOURY Christine DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – ROULAND Jean – MICHONNEAU Patrick

Excusé(es) : PERRON Michèle – BELAIR Lionel – FLAGEY Jean-Michel – CHARRIAUD Sébastien – BUIRETTE Isabelle – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard

2-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAILT Sylvie

3-BERTHONNEAU Philippe suppléant de BOULIER Norbert

4-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

5-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves

Pouvoirs :

1-CAMY Bruno pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

2-BARREAUX Bernadette pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

3-BRIE Antoine pouvoir à LACROIX Aurélie

4-ETIENNE Murielle pouvoir à SOURY Christine

Secrétaire de séance : Émilie ROUX

Objet : GOUVERNANCE : modification des représentants au GAL du Ruffécois

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à une erreur dans le nombre de représentants à désigner au GAL, il convient de modifier la liste des représentants en conservant 2 titulaires et 2 suppléants, en lieu et place de 3 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Président propose de retirer les élus suivants, en accord avec ces derniers :

- Laurent DANEDE (Tourriers) désigné précédemment comme titulaire,
- Éric BOUCHET (Tusson) désigné précédemment comme suppléant,

Vu le règlement de fonctionnement du GAL du PETR du Pays du Ruffécois,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que le règlement de fonctionnement du GAL du PETR du Pays du Ruffécois prévoit que :
« Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du GAL du PETR du Pays du Ruffécois est de 3 titulaires et 3 suppléants. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants ».

Il est proposé au conseil communautaire de désigner des conseillers pour représenter la Communauté de communes Cœur de Charente au sein du GAL du PETR du Pays du Ruffécois, comme suit :

Titulaires (2) :

Karine JEUNE (Ranville-Breuillaud)

Elisabeth LASBUGUES (La Boixe)

Suppléants (2) :

Sébastien PITEAU (Saint-Ciers-sur-Bonnieure)

Paul PINGANAUD (Saint-Amant-de-Boixe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les désignations précitées ;**
D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

